

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 04/250 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA DEUXIEME TRANCHE DE MISE EN SECURITE DU LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO A AJACCIO

---

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mlle PIERI Vanina  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI Joseph  
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine



M. ZUCCARELLI Emile à M. DOMINICI François

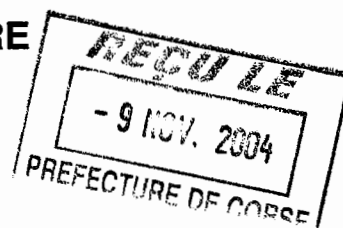
**ETAIT ABSENT : M.**

GUAZZELLI Jean-Claude.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n° 03/28 AC du 31 janvier 2003 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés de travaux pour une première tranche de mise en sécurité au lycée professionnel du Finosello,
- VU** les délibérations de l'Assemblée de Corse, N° 03/239 AC du 17 juillet 2003 et n° 03/379 AC du 19 décembre 2003, habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés de travaux relatifs à la deuxième tranche de mise en sécurité du lycée professionnel du Finosello,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise SCAE pour la mise en sécurité (2<sup>ème</sup> tranche) du Lycée Professionnel du Finosello à Ajaccio.


- Marché n° 071/03 passé avec l'entreprise SCAE  
Le montant est porté à **237 671,28 €**  
Le délai contractuel est porté à 13 mois ;
- Marché n° 072/03 passé avec l'entreprise SCAE  
Le montant est porté à **276 663,60 €**  
Le délai contractuel est porté à 13 mois.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse

  
**Camille de ROCCA SERRA**



**ANNEXE**

**REGULE**  
- 9 NOV. 2004  
PREFECTURE DE CORSE

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****MISE EN SECURITE DU LP FINOSELLO (2<sup>ème</sup> TRANCHE)****BILAN FINANCIER**

---

Maîtrise d'œuvre (cis OPC & SSI)	89 700,00 €
Contrôle technique	16 146,00 €
Travaux	1 074 174,00 €
Coordination hygiène et sécurité de chantier (SPS)	9 142,00 €
Révisions	5 000,00 €
Aléas et tolérance	4 162,00 €
Divers	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000,00 €</b>

